



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 17 août 2020 à 19h en la salle du conseil municipal, sise au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal de 9,00 mètres à 5,85 mètres.

Identification du site concerné : 23, boulevard Pabos
Secteur Pabos, ville de Chandler (Québec)
G0C 2H0

Tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19 et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une consultation écrite en remplacement de la consultation en personne.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, jusqu'au 21 juillet 2020, par courriel, à l'adresse hdvchan@villechandler.com ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, rue Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant à la nature de cette demande de dérogation mineure peut les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.

Donné à Chandler, ce 6 juillet 2020.

Roch Giroux,
Directeur général & greffier